

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-179

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13616

Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : A / Allée : 9 - Empl. Tombe : 9

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

CONSIDÉRANT la demande présentée par [REDACTED] (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille [REDACTED] (Eure-et-Loir) le 18 septembre 2025, [REDACTED] concessionnaire, de ses enfants et ses beaux-enfants ultérieurement. [REDACTED]

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 22 septembre 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 21 septembre 2075 pour une durée de cinquante ans.

ARTICLE 2- La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2025/136 du 22 septembre 2025.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Dreux, le

01 DEC. 2025

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notifications
Accusé de réception en préfecture
N°2025-1201-DEC2025-179-AU
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire,



Mariam CISSÉ